



Marseille, le 28/06/2017

Le 27 juin 2017, le DI a convoqué les représentants du personnel à un comité technique relatif à la création du CODM de Méditerranée.

Ce CT faisait suite à un groupe de travail du 22/05/2017 au cours duquel plusieurs points d'achoppement étaient apparus:

- Le calibrage de l'effectif du CODM qui doit être selon nous de 16 opérateurs minimum et non 14 comme proposé par l'administration ;
- La reconnaissance de la technicité professionnelle des futurs opérateurs du CODM et l'abondement en conséquence d'une ACF à la hauteur de celles perçues par les opérateurs de catégorie B des CLI aéromaritimes.

Faute de réponses claires à nos demandes de précisions, l'intersyndicale locale a demandé au DI de transformer le CT du 27/06/2017 en groupe de travail afin de pouvoir dialoguer sur les sujets faisant grief.

Le DI a refusé.

Prenant acte de l'impossibilité de dialoguer avec la hiérarchie locale qui nous renvoie vers la DG, les représentants du personnel élus en Comité Technique ont décidé de ne pas siéger à ce CT.

Ce boycott du CT n'est pas un refus de création du CODM, à Marseille.

Ce boycott vise à obtenir de l'administration des assurances sur les conditions d'organisation de ce nouveau service pour les collègues qui seront affectés ou restructurés.

Nous serons reconvoqués à un CT le 07 juillet comme les textes obligent l'administration.

Nous invitons les agents concernés à participer lundi 3 juillet à partir de 8h00 au 3ème étage du bâtiment de l'avenue Robert Schuman à une RMIS pour discuter ensemble des revendications que nous porterons le 07 juillet.